



BUDGETS PRIMITIFS

EXERCICE 2026

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le présent rapport synthétise les éléments fournis pour l'ensemble des budgets dans le document comptable officiel.

BUDGETS CONCERNES : BUDGET PRINCIPAL ET 10 BUDGETS ANNEXES :

- Budget Bâtiment hors taxes (M57)
- Budget ZAC hors taxes (M57)
- Budget Emprises Militaires (M57)
- Budget Transport (M49)
- Budget Centre Aqualudique hors taxes (M4)
- Budget Ordures Ménagères (M57)
- Budget Aire de camping-cars (M4)
- Budget Parkings hors taxes (M4)
- Budget Assainissement hors taxes (M43)
- Budget Eau hors taxes (M43)

PREAMBULE :

La construction budgétaire 2026 intègre les différents paramètres suivants :

CEUX LIÉS AU CONTEXTE :

➤ Contexte exogène :

La préparation du budget 2026 s'est déroulée dans un contexte marqué par les ajustements nécessaires suite aux mesures prises en 2025 pour stabiliser les finances publiques. Dans le cadre du projet de loi de finances 2026 en cours d'examen, les collectivités locales continuent de contribuer à l'effort national de redressement budgétaire.

Les principales dispositions présentées, hors amendement, incluent :

- La prolongation et l'extension (davantage de collectivités concernées) du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (Dilico2), avec un reversement prévu sur 5 années au lieu des 3 ans initialement prévus.
- Le montant du transfert de TVA ne sera plus corrélé à la croissance réelle de la consommation. Il sera corrigé par le taux d'inflation, selon un coefficient fixé par la loi de finances, entraînant une perte nette estimée à 700 millions d'euros en 2026 pour l'ensemble des collectivités.
- La réduction progressive du Fonds vert, avec une enveloppe ajustée pour 2026 (650 M€ attribués).
- La poursuite de l'augmentation des cotisations à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), avec une hausse de 3 points pour la deuxième année consécutive.
- La stabilisation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).
- Le report d'un an du versement du Fonds de Compensation de la TVA avec un ajustement du calendrier pour les EPCI par un retour au droit commun d'une compensation calculée sur les dépenses N-2 (au lieu d'un remboursement l'année de la dépense pour les EPCI) et la suppression de la part de FCTVA sur les dépenses de fonctionnement.

Le budget 2026 a ainsi été élaboré en intégrant la contribution de la collectivité à l'effort collectif de redressement des finances publiques. Dans cette perspective, une attention particulière a été portée à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, afin de garantir la poursuite du programme d'investissement.

➤ Contexte endogène :

La préparation budgétaire 2026 s'inscrit dans la continuité de la mise en œuvre des priorités de la collectivité pour son territoire et ses habitants. Cette ambition volontaire et raisonnée se traduit à travers les politiques publiques conduites et l'engagement financier qui leur est consacré. Pour l'exercice 2026, la programmation des crédits d'investissement a été réalisée sans engager de nouvelles opérations, afin de permettre à la future équipe communautaire de définir ses orientations et de porter ses propres ambitions.

Le budget 2026 réaffirme une solidarité forte envers les communes membres, via la Dotation de Solidarité Communautaire et les différents fonds de concours, ainsi qu'envers les habitants, grâce à des moyens significatifs dédiés à la mise en œuvre des politiques publiques portées par un projet communautaire engagé et ambitieux.

Le budget primitif 2026 constitue la traduction opérationnelle des politiques publiques définies par la collectivité :

- Favoriser l'emploi, le tourisme et la formation ;
- Soutenir le logement et l'habitat ; développer la mobilité ;
- Améliorer le cadre de vie ;
- Accompagner la solidarité et renforcer la prévention ;
- Protéger l'environnement ; assurer la gestion durable du patrimoine communautaire.

CEUX LIES A NOS OBJECTIFS :

- Une solidarité réaffirmée et les versements aux communes renforcés avec une enveloppe de la dotation de solidarité communautaire (DSC) indexée ;
- L'enveloppe des subventions aux associations fixée à 2,9M€ (hors mises à disposition) ;
- La stabilité des taux de fiscalité directe locale ;
- L'adaptation du produit attendu de GEMAPI eu égard aux enjeux en la matière ;
- Le taux de TEOM inchangé ;
- La prise en compte d'une baisse des compensations TFB « locaux industriels » et CFE « locaux industriels » mais moins importante que prévu par le PLF (baisse respective de 8.6% et de 19.9% par rapport à 2025)
- Le maintien de la capacité de désendettement inférieure à 8 ans sur le budget principal et sur les budgets annexes bâtiment et transport et à moins de 12 ans sur les budgets annexes assainissement et eau.

BESOIN D'EMPUNT PREVISIONNEL SUR 2026 :

- Budget principal : 16,9M€ ;
- Budget annexe assainissement : 0,17M€ correspondant à des avances remboursables à 0% émanant de l'Agence de l'Eau ;
- Budget annexe eau : 1M€ ;
- Budget annexe Parkings : 0,57 M€ ;
- Budget Transports : 0,56 M€ ;

Le besoin de financement prévisionnel s'établit au BP 2026 et tous budgets confondus à **19,2M€**.

En considérant un niveau d'exécution budgétaire maximal des dépenses d'équipement et compte tenu du remboursement en 2026 de l'annuité en capital de la dette pour **8,5M€**.

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 : BUDGET PRINCIPAL - PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026	5
I – LE BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET PRINCIPAL DANS SES GRANDES MASSES (en M€) ...	5
II – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL	5
CHAPITRE 2 : PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET TRANSPORT	12
I – LE BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET TRANSPORT DANS SES GRANDES MASSES (en M€)	12
II – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET TRANSPORT	12
III – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET TRANSPORT	13
CHAPITRE 3 : PRESENTATION SYNTHETIQUE DES BUDGETS ANNEXES : BUDGETS PRIMITIFS 2026 (Hors assainissement et eau)	14
I – L'EQUILIBRE DES BUDGETS ANNEXES	14
II – LES OPERATIONS D'EQUIPEMENT PREVUES AU BP 2026	16
CHAPITRE 4 : PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ASSAINISSEMENT	17
I – LE BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET ASSAINISSEMENT DANS SES GRANDES MASSES (en M€)	17
II – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT	17
III – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT	18
CHAPITRE 5 : PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET EAU	19
I – LE BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET EAU DANS SES GRANDES MASSES (en M€)	19
II – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET EAU	19
III – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET EAU	20
CHAPITRE 6 : PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGETS CONSOLIDES - DEPENSES D'EQUIPEMENT DONT REPORTS DE N-1	21

I – LE BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET PRINCIPAL DANS SES GRANDES MASSES (en M€)

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses Réelles	82,4	Recettes Réelles	102,5
Dépenses d'ordre	22,8	Recettes d'ordre	2,7
105,2	=	105,2	
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses d'équip. N	39,1	Recettes d'équip.N	8,2
Remb. Capital de la dette	7,0	Autres ress. (FCTVA, TA)	5,7
Sub. équilibre bud. annexes	4,5	Emprunt prévisionnel	16,9
Autres	2,6	Autres	2,3
Dépenses d'ordre	3,2	Recettes d'ordre	23,3
56,4	=	56,4	

Le budget primitif s'équilibre :

- En fonctionnement à **105,2M€** ;
- En investissement à **56,4M€**.

II – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Les recettes réelles de fonctionnement prévues au budget primitif 2026 s'élèvent à **102,5M€**.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent quant à elles à **82,4M€**.

FONCTIONNEMENT (en M€)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Charges à caractère général	18,8		
Reversements aux communes	26,0	Impôts et taxes (dt TFB, TFFNB, Quote part TVA suite suppr. TH, CFE, CVAE, IFR, TASCOT, FNGIR, FPIC, GEMAPI, Taxe de séjour, droit de place, AC ...)	75,1
dt AC = 19 289 416			
dt DSC = 6 788 226		Dotations et subventions (dt DGF, DCRTF, all. compensatrices)	23,2
Autres reversement de fiscalité (Prélèv. FPIC, dégrèv. TASCOT)	2,2		
Charges brutes de personnel et frais assimilés	23,5		
Versement subventions, SDIS et indemnités	8,8	Autres ressources (refacturation MAD, remb. Divers personnel, produits des domaines, remboursement sinistres, produits exceptionnels ...)	4,1
dt subventions ass + MAD = 2,9			
dt SDIS & allocation vétéran = 3,9			
dt indemnités = 1			
dt autres = 0,8			
dt participation COS = 0,2			
Charges financières (intérêts dette)	1,6		
Provisions pour risques	0,04	Reprises sur provisions	0,04
Equilibre des budgets annexes* et autres	1,42		
Dépenses spécifiques	0,03		
TOTAL DEPENSES REELLES	82,4	TOTAL RECETTES REELLES	102,5

* Subventions d'équilibre au fonctionnement des budgets annexes :

budget emprise militaire	0,42
budget TEOM	0,15
budget transport	0,85

A. LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :

Sur le budget principal, les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à **82,4M€**, soit une évolution de +7,91% par rapport au BP 2025 (+6M€) :

Comparaison BP 2026/BP 2025 en M€	BP 2025	Prévision BP 2026	% variation
Charges à caractère général	17 760 598	18 849 971	6,1%
Charges de personnel et assimilées	21 732 653	23 541 705	8,3%
Indemnités	1 009 200	993 370	-1,6%
Reversements aux communes (AC + DSC)	25 966 750	25 974 419	0,0%
FPIC et autres reversements	763 305	2 183 260	186,0%
Subventions aux associations dt COS	2 916 090	2 892 090	-0,8%
MAD dt COS	173 600	207 115	19,3%
SDIS + allocations de vétéran	3 683 826	3 885 000	5,5%
Autres	821 704	812 410	-1,1%
Charges financières	1 066 468	1 563 598	46,6%
Dépenses spécifiques	37 000	34 000	-8,1%
Créances éteintes / admissions en non-valeur	15 000	6 000	-60,0%
Sub. Budgets annexes	375 054	1 422 390	279,2%
dont Transport	7 154	854 708	11847,3%
dont Emprises militaires	367 900	419 312	14,0%
dont Ordures ménagères	-	148 370	
Dotations aux provisions	44 500	43 000	-3,4%
Total Budget Principal	76 365 748	82 408 328	7,91%

- Les charges à caractère général sont en hausse par rapport aux prévisions du budget primitif précédent. Parmi les postes de dépenses en hausse, les taxes foncières présentent une hausse des inscriptions budgétaires de +72% soit 282K€ (il s'agit notamment d'un rattrapage de certaines taxes foncières sur les parkings). Les entretiens et réparations des réseaux sont également en hausse de +61% soit 175K€. Les études et recherches de fonctionnement évoluent de +36% soit 249 K€. D'autres postes de dépenses sont en baisse, notamment les impôts directs qui connaissent une baisse importante (-81K€). Les frais de télécommunications sont également en baisse (-81K€) soit -33%. L'enveloppe affectée aux primes d'assurances est en baisse également (-108K€) soit -25%.
- L'enveloppe des subventions aux associations est maintenue à hauteur de 2,9M€ (hors mise à disposition) ; Cette enveloppe ne comprend pas la subvention versée au COS.
- La contribution de la CUA au SDIS est en hausse de +5,5% (la contribution 2025 était de 32,97€/habitants pour 111 727 habitants en 2025 et sera de 34,91€/hab. pour 111 280 habitants en 2026) ;
- La subvention d'équilibre au budget annexe emprises militaires est prévue en hausse de 14% (soit + 51K€), et celle pour le budget annexe transport est en hausse de +848K€ par rapport au 7K€ inscrits en 2025.

Le premier poste de dépenses de fonctionnement du budget principal reste celui des versements aux communes via les attributions de compensation (AC) et la dotation de solidarité communautaire (DSC) pour un montant total de 26M€.

L'attribution de compensation est le **principal flux financier entre les communes et EPCI** à fiscalité professionnelle unique. Elle assure la neutralité budgétaire des transferts de charge et de compétences entre l'intercommunalité et les communes membres. Elle correspond, schématiquement, à la différence entre la fiscalité économique et les compétences transférées par les communes aux EPCI à fiscalité professionnelle unique.

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) est un **mécanisme de péréquation financière** destiné à réduire les écarts de richesse et de charges entre les communes membres d'un EPCI à fiscalité propre.

	BP 2026
Attribution de compensation	19 289 416,00 €
Dotation de Solidarité Communautaire	6 685 003,00 €
	25 974 419,00 €

En ce qui concerne les dépenses de personnel et les frais assimilés, il s'agit ici des dépenses brutes de personnel. Celles-ci évoluent sur le budget principal et de BP à BP de +8,3% :

	BP 2025	BP 2026	Evol.
Masse salariale chargée	21 632 651	23 442 705	8,3%
<i>dont éclairage public</i>	310 805	388 000	
Fonctionnement RH			
(Médecine du travail, pharmacie...)	98 000	99 000	1,0%
TOTAL	21 730 651	23 541 705	8,3%

Il est précisé que des recettes sont également inscrites (remboursements services mutualisés, aides de l'Etat pour certains postes,...)

L'évolution de la masse salariale s'explique notamment :

1. Évolutions réglementaires et mesures générales : +557 K€

Les évolutions réglementaires regroupent les impacts mécaniques et statutaires applicables à compter de 2026. Elles résultent à la fois de décisions nationales et d'engagements internes déjà actés.

- Hausse du taux CNRACL (janvier 2026) : Application du nouveau taux de cotisation patronale (37,65% soit + 3%).
- Revalorisation du régime indemnitaire : Mise en place d'un plancher d'IFSE garantissant une rémunération minimale harmonisée (plancher fixé à 350 € brut).
- Avancements d'échelon et de grade : Progressions statutaires (glissement vieillesse technicité – GVT) et promotions internes prévisionnelles.
- Titres restaurant : Montée en charge et revalorisation.

2. Impact des décisions 2025 sur l'exercice 2026 : +1M€

Les décisions prises en 2025 génèrent des effets budgétaires complets en 2026.

Elles concernent principalement la montée en charge des recrutements réalisés au cours de l'année 2025 et les ajustements organisationnels intervenus en fin d'exercice.

- Effet en année pleine des recrutements 2025 : +120K€
- Mesures non prévues au BP 2025 : +128K€
- Postes créés ou pourvus en 2025 avec effet différé (profils techniques, ingénierie, coordination de projets, maintenance, etc.) : +840K€

3. Recrutements prévus en 2026 dans le cadre du plan de croissance : +81K€ €

Conformément aux orientations validées, deux postes d'agents au Centre de Supervision Urbain (CSU) seront créés pour 2026.

Ces recrutements répondent au besoin de renforcement de la sécurité urbaine et du pilotage de la vidéoprotection.

4. Gestion des remplacements et mouvements de personnel

Tous les départs prévus en 2026 (retraites, mobilités, fins de contrats) seront remplacés.

Une seule exception est à noter : un départ en retraite sera compensé par un redéploiement interne, sans création de poste ni coût supplémentaire.

En ce qui concerne le FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales), il convient de rappeler que la Communauté Urbaine d'Arras est à la fois contributrice et bénéficiaire du dispositif. Sa contribution au dispositif pour 2026 a évolué de +30% par rapport au montant inscrit au BP 2025.

	BP 2025	BP 2026
Prélèvement FPIC	473 305	617 000

B. LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT :

Pour 2026, les recettes réelles de fonctionnement sont prévues à hauteur de **102,5M€** et sont en progression de 1,4% par rapport au BP 2025.

Les principaux postes de ressources sont les suivants :

1. Le poste « impôts et taxes » est prévu à hauteur de **75,1M€**.

Les recettes concernant la fiscalité directe ont été évaluées selon la méthode suivante :

Une stabilité des taux de fiscalité directe locale : la volonté pour 2026 est de maintenir les taux inchangés (depuis 2013) :

TFB : 5.7% TFNB : 11.45% THRS :16.53% et CFE : 30.58%

Les impôts ménages : (Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS), Taxe sur le Foncier Bâti (TFB), Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) et Taxe Additionnelle sur le Foncier Non bâti (TATFNB))

		en M€	BP 2025	Prév. BP 2026	Evol. BP26/BP25
Fiscalité directe locale	Impôts "ménages"		9,26	9,31	0,6%
	GEMAPI		2,82	2,86	1,2%

Les bases fiscales sont revalorisées chaque année par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) du mois de novembre de l'année N-1 pour les locaux non révisés (les locaux d'habitation et les locaux industriels) et par l'évolution de la grille tarifaire pour les locaux révisés (locaux commerciaux). Ces données sont publiées vers mi-décembre 2025. Les données IPCH évoluent chaque mois. Cette année, l'évolution est « en dent de scie » et ne permet pas de définir une tendance claire. Il a été décidé d'appliquer une revalorisation de 1 % (moyenne des 3 derniers mois connus).

Les ressources issues des impôts « ménages » (THRS, TFB, TFNB et TATFNB) sont prévues en 2026 à hauteur de 9.31M€. soit une hausse de seulement 0,6 % par rapport à 2025 malgré la revalorisation de 1%. En effet, les bases de THRS et de TFPNB ont diminué en 2025 du fait :

- Du recentrage de la THRS sur les seuls locaux à usage d'habitation (article 110 de la loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025) ;
- D'une hausse de l'exonération partielle de TFPNB en faveur du secteur agricole. Le taux d'exonération est porté de 20% à 30% (article 66 de la loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025).

Depuis 2021, la Communauté Urbaine d'Arras perçoit une quote-part de TVA en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette compensation a été estimée pour 2026 à 24.3M€. La baisse de la dynamique de TVA nationale 2025 et les mesures envisagées par le PLF2026 (montant non corrélé à la croissance réelle et corrigé par le taux d'inflation) justifient la légère baisse par rapport au montant de 2025 (-0.4%).

Le produit attendu de la taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondation (GEMAPI) pour 2026 est de 2,88M€. Il couvre les dépenses nettes prévisionnelles du budget GEMAPI. Ce produit se répartit en deux composantes : une dotation par l'état d'un montant total de 38 192 € et d'un produit fiscalisé réparti entre la THRS, TFB, TFNB et la CFE d'un montant de 2.85M€. Ce produit fiscalisé est en hausse de 1.2%.

Les impôts « entreprises » : ils sont prévus à hauteur de 19.3M€ soit une hausse prévisionnelle de 4.8% par rapport au BP 2025 (portée par la dynamique des bases de CFE).

		en M€	BP 2025	Prév. BP 2026	Evol. BP26/BP25
Contribution Foncière des Entreprises			14,7	16,0	8,6%
TASCOM			2,6	2,2	-15,4%
IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux			1,1	1,1	0%
Total			18,4	19,3	4,8%

La Cotisation Financière des Entreprises (CFE) : L'estimation des bases s'est faite à partir des dernières données connues au moment de la préparation budgétaire. Une actualisation des montant à percevoir s'est faite en juillet 2025 par les services de la DGFiP. Le montant de la CFE est passé de 14.7M€ à 16M€. C'est ce montant qui a été repris pour 2026.

Depuis 2023, la Communauté Urbaine d'Arras perçoit une fraction de TVA en compensation de la suppression de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) pour les collectivités territoriales au profit de l'Etat. Le montant

prévisionnel de cette compensation est de 9.3M€ pour 2026. Le contexte budgétaire suggère que cette fraction sera légèrement en baisse par rapport à 2025.

La TASCOT (taxe sur les surfaces commerciales) : le montant 2026 se base sur le montant réévalué en juillet 2025 soit 2.2 M€ (en baisse de 15.38%).

Le produit d'IFER 2026 est basé sur les données actualisées connu en 2025 et qui reste stable 1.1 M€.

2. Le poste « dotations et subventions » est prévu à hauteur de 27,3M€.

- **Les allocations compensatrices**

Le montant des allocations compensatrices prévues au BP 2026 s'établit à 5,9M€.

En M€	BP 2024	Prév. BP 2025	Evol.BP 25/24
Compensation CFE (base mini, QPV, RCE, diffuseur de presse)	0,49	0,54	10%
Compensation TF	0,06	0,07	8%
Sous-total compensation CFE, TF	0,55	0,61	9%
Compensation CFE locaux industriels	4,74	4,50	-5%
Compensation TF locaux industriels	0,77	0,75	-3%
Compensation CFE locaux industriels GEMAPI	0,02	0,02	0%
Compensation TF locaux industriels GEMAPI	0,02	0,02	0%
Sous-total compensation locaux industriels	5,55	5,29	-5%
Total allocations compensatrices	6,11	5,89	-4%

- **Les compensations consécutives à la suppression de la TP**

La **DCRTP** (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) et le **FNGIR** (fonds national de garantie individuelle des ressources), sont prévues respectivement à hauteur de 2,90M€ et 5,93M€.

en M€	BP 2025	Prév. BP2026
DCRTP	2,90	2,90
FNGIR	5,93	5,93

- **Les dotations en provenance de l'Etat**

La DGF (dotation globale de fonctionnement) est prévue à hauteur de 12,69M€, en baisse de -1,56% par rapport à la DGF perçue en 2025.

en M€	DGF notifiée 2024	DGF prév.2025
Dot. D'Interco.	4,31	4,09
Dot. De comp.	8,58	8,60
Total DGF	12,89	12,69

Enfin, **les autres ressources** de ce budget comprennent les refacturations de la masse salariale affectée aux budgets annexes assainissement, eau et emprises militaires ou à d'autres organismes, les produits divers liés aux locations immobilières, les produits issus des aires d'accueil des gens du voyage, les redevances d'occupation du domaine public, le produit de la TCCFE (taxe communale sur la consommation finale d'électricité) prévu en 2026 à hauteur de 2M€.

C. L'ÉPARGNE BRUTE PRÉVISIONNELLE

Rappel : l'épargne brute (ou CAF) correspond au solde des opérations réelles de fonctionnement, hors excédent de fonctionnement reporté de N-1 et opérations exceptionnelles.

Au budget primitif 2026, l'épargne brute prévisionnelle est de **20,1M€** soit une baisse de **-4,6M€** par rapport au BP 2025.

III – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT (en M€)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Dépenses d'équipement N (20,204,21,23,26,27,45)	39,1	Subventions d'investissement N (024, 13,27,45)	8,2
		Autres dotations (FCTVA, TLE/TA)	5,7
Equilibre des budgets annexes	4,49		
dont équilibre budget emprise militaire	0,03		
dont équilibre budget ZAC	2,74		
dont équilibre budget centre aqualudique	1,37		
dont équilibre budget parkings	0,36		
Remboursement du capital de la dette	7,0	Besoin prévisionnel d'emprunt	16,9
Autres	2,6	Autres	2,3
TOTAL DEPENSES REELLES	53,2	TOTAL RECETTES REELLES	33,1

A. LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'équipement prévues au budget principal s'élèvent à **39,1M€**, et l'équilibre en investissement des budgets annexes via des subventions pour **4,5M€**.

Le remboursement de l'annuité en capital de la dette est prévu à hauteur de **7M€**.

B. LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT :

Les recettes prévues au BP 2026 se répartissent notamment entre :

- Des subventions d'équipement (dont prévision de cessions de patrimoine) pour **8,2M€** ;
- Des ressources issues du FCTVA et de la taxe d'aménagement (et autres) pour **5,7M€**.

Si les prévisions de dépenses d'équipement prévues au budget primitif 2026 sur le budget principal se réalisent, un recours à l'emprunt estimé à **16,9M€** sera nécessaire pour leur financement.

CHAPITRE 2 : PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET TRANSPORT

I – LE BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET TRANSPORT DANS SES GRANDES MASSES (en M€)

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses Réelles	19,52	Recettes Réelles	21,30
		Subvention d'équilibre	0,85
Dépenses d'ordre	3,60	Recettes d'ordre	1,0
23,1	=	23,1	
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses d'équip. N	2,77	Recettes d'équip. N	0,15
		Autres ress. (FCTVA)	0,29
Remb. Capital de la dette	0,78	Emprunt prévisionnel	0,56
Dépenses d'ordre	1,01	Recettes d'ordre	3,65
4,6	=	4,6	

Le budget primitif du budget annexe transport s'équilibre :

- En fonctionnement à **23,1M€** ;
- En investissement à **4,6M€**.

II – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET TRANSPORT

Les recettes réelles de fonctionnement prévues au budget primitif 2026 du budget annexe transport s'élèvent à **22,2M€**.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent quant à elles à **19,5M€**.

FONCTIONNEMENT (en M€)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Charges à caractère général	19,2	Vente de produits fabriqués, prestations de services...	1,7
Charges de personnel et frais assimilés	0,15	Produits issus de la fiscalité (VM)	19,4
Autres charges de gestion courante	0,05	Subventions d'exploitation	0,85
Charges financières (intérêts dette)	0,08	Autres produits de gestion courante	0,07
Charges exceptionnelles	0,001	Produits exceptionnels & reprise de provision	0,08
Reversements de fiscalité	0,01		
TOTAL DEPENSES REELLES	19,5	TOTAL RECETTES REELLES	22,2

A. LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :

Le premier poste de dépenses de fonctionnement est celui des charges à caractère général pour **19,2M€**. Ce poste reprend la contribution financière forfaitaire à verser à la société Artis qui exploite le réseau de transport de voyageurs et est prévue à hauteur de **17,7M€** à laquelle s'ajoute la refacturation de la taxe sur les salaires (**0,5M€**).

Les charges financières s'élèvent à 79K€ et correspondent aux intérêts de la dette.

B. LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT :

Le premier poste de ressources est celui du versement mobilité dont le montant prévisionnel s'élève à 19.4M€ par application du taux de 1,25% mis en application depuis le 1^{er} janvier 2025.

1,45M€ sont prévus au budget 2026 au titre de la convention avec la Région pour le transport des scolaires.

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement du budget transport, une subvention de fonctionnement du budget principal est prévue à hauteur de 855K€.

C. L'ÉPARGNE BRUTE PRÉVISIONNELLE

Rappel : l'épargne brute (ou CAF) correspond au solde des opérations réelles de fonctionnement, hors excédent de fonctionnement reporté de N-1 et opérations exceptionnelles.

Au budget primitif 2026, l'épargne brute prévisionnelle est de 2,6M€, soit constante par rapport à l'épargne brute annoncé au BP 2025 sous l'effet de la dynamique attendue sur les ressources issues du versement mobilité.

III – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET TRANSPORT

INVESTISSEMENT (en M€)			
<u>DEPENSES REELLES</u>		<u>RECETTES REELLES</u>	
Dépenses d'équip. N	2,77	Subventions d'invest. N	0,15
		Autres dotations (FCTVA)	0,29
Remboursement du capital de la dette	0,78	Besoin prévisionnel d'emprunt	0,56
Avances forfaitaires	0,09		
TOTAL DEPENSES REELLES		TOTAL RECETTES REELLES	1,0

A. LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT :

Pour 2026, les dépenses d'équipement sur ce budget s'élèvent à 2,8M€. Ces dépenses d'équipement correspondent à la poursuite du renouvellement des bus GNV (gaz naturel pour véhicule), au renouvellement de vélos électriques, ainsi qu'à l'aménagement du local Maison du Vélo.

Les dépenses d'investissement comprennent également le remboursement de l'annuité en capital de la dette pour un montant de 0,8M€ résultant des emprunts mobilisés les années précédentes.

B. LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT :

Les recettes réelles d'investissement 2026 correspondent au FCTVA prévue à hauteur de 0,3M€.

La section d'investissement du budget transport s'équilibre avec un recours d'emprunt de 0,6M€.

CHAPITRE 3 : PRESENTATION SYNTHETIQUE DES BUDGETS ANNEXES : BUDGETS PRIMITIFS 2026
(HORS ASSAINISSEMENT ET EAU)

I – L'EQUILIBRE DES BUDGETS ANNEXES (DONT REPORTS N-1 ET AFFECTATION DES RESULTATS)

			Fonctionnement	Investissement	TOTAL
BATIMENT	Dépenses	Ordre	484 032	255 000	739 032
		Réel	345 147	309 443	654 590
	Recettes	Ordre	205 000	534 032	739 032
		Réel	624 179	30 411	654 590
ZAC	Dépenses	Ordre	34 000 000	36 735 192	70 735 192
		Réel	6 107 929	0	6 107 929
	Recettes	Ordre	36 735 192	34 000 000	70 735 192
		Réel	3 372 737	2 735 192	6 107 929
EMPRISES MILITAIRES	Dépenses	Ordre	385 000	310 000	695 000
		Réel	294 663	375 000	669 663
	Recettes	Ordre	260 000	435 000	695 000
		Réel	419 663	250 000	669 663
TRANSPORT	Dépenses	Ordre	3 600 000	1 010 000	4 610 000
		Réel	19 516 271	3 634 000	23 150 271
	Recettes	Ordre	960 000	3 650 000	4 610 000
		Réel	22 156 271	994 000	23 150 271
CENTRE AQUA LUDIQUE	Dépenses	Ordre	1 235 000	835 000	2 070 000
		Réel	5	1 870 000	1 870 005
	Recettes	Ordre	735 000	1 335 000	2 070 000
		Réel	500 005	1 370 000	1 870 005
ORDURES MENAGERES	Dépenses	Ordre	0	0	0
		Réel	18 526 870		18 526 870
	Recettes	Ordre	0	0	0
		Réel	18 526 870		18 526 870
AIRE DE CAMPING-CARS	Dépenses	Ordre	55 840	54 000	109 840
		Réel	0	1 840	1 840
	Recettes	Ordre	54 000	55 840	109 840
		Réel	1 840	0	1 840
PARKINGS	Dépenses	Ordre	242 371	50 000	292 371
		Réel	739 644	1 182 092	1 921 736
	Recettes	Ordre	0	292 371	292 371
		Réel	982 015	939 721	1 921 736

- **Le budget Bâtiment** : reprend l'ensemble des bâtiments loués à des tiers privés. Il s'agit d'un budget géré en hors taxes. Les dépenses concernent, en fonctionnement, les taxes foncières et les dépenses courantes de ces bâtiments. Les recettes de fonctionnement correspondent aux loyers et au remboursement par les locataires des charges locatives.
En investissement, les dépenses d'équipement concernent notamment l'aménagement du bâtiment des 3 parallèles.
- **Le budget ZAC** : ce budget annexe est également géré en hors taxes. Les dépenses prévues au budget 2026 concernent l'aménagement des zones d'activités du territoire en vue de l'implantation d'entreprises. Les recettes correspondent aux cessions de terrains pour l'implantation ou l'extension d'entreprises.
- **Le budget Emprises militaires** : en fonctionnement, ce budget annexe reprend en dépenses l'entretien des terrains et les taxes foncières. Ces dépenses sont financées par le budget principal via le versement d'une subvention d'équilibre pour un montant, en recettes de fonctionnement, de 419K€. En investissement, les crédits prévus en dépenses sont affectés au financement de l'aménagement des bâtiments et de l'agencement de la Citadelle. En recettes d'investissement, sont prévus des crédits pour la cession de bâtiments, et une subvention du budget principal d'un montant de 26K€.
- **Le budget Centre Aqualudique** : en fonctionnement, ce budget annexe ne reprend, en dépenses, quasiment que des opérations d'ordre d'amortissements des biens. En recettes, outre les opérations d'ordre, est inscrite sur ce budget annexe la redevance à percevoir du délégataire.
Les dépenses d'équipement prévues au BP 2026 concernent la réfection de la toiture pour un montant de 1,6M€.
- **Le budget Ordures Ménagères** : en fonctionnement, les dépenses reprennent l'intégralité du coût du ramassage et du traitement des ordures ménagères et s'élèvent à **18,5M€**. Ces dépenses seront équilibrées en recettes par une subvention du budget principal pour **0,1M€** et les produits issus de la TEOM estimés à **18,4M€** suite à la revalorisation des bases cadastrales en lien avec l'IPCH (pour les locaux d'habitation) et la grille tarifaire (pour les locaux commerciaux).
Les taux applicables depuis 2023 sont les suivants :
 - **Zone 1¹** : taux de **14,29%**
 - **Zone 2²** : taux de **11,42%**.
- **Le budget Aire de camping-cars** : Ce budget enregistre en recettes de fonctionnement la redevance du délégataire exploitant du site dans le cadre du contrat de DSP, et les opérations d'ordre d'amortissement de l'équipement.
- **Le Budget Parkings** : ce budget créé en 2024 comprend les dépenses liées à la gestion et l'entretien des parkings. En dépenses de fonctionnement, sont inscrits les frais de personnels attachés à cette compétence, les frais de fonctionnement et de maintenance des équipements. En recette, ont été estimés les produits de redevance des usagers des parkings. En dépenses d'investissement, des travaux sur les infrastructures existantes sont envisagés et également les études pré-opérationnelles pour la création des parkings silo Bergaig et des Huileries.

L'ensemble des budgets annexes est équilibré.

¹**ZONE 1** (bac gris et jaune collectés toutes les semaines) 9 Communes : Achicourt, Anzin-Saint-Aubin, Arras, Beaurains, Dainville, Saint-Laurent-Blangy, Sainte-Catherine, Saint-Nicolas-Les-Arras, Tilloy-Lès-Mofflaines.

²**ZONE 2** (bas gris toutes les semaines et jaunes tous les 15 jours) 37 Communes concernées Acq, Agny, Athies, Bailleul-Sir-Berthoult, Basseux, Beaumetz-Les-Loges, Boiry-Becquerelle, Boiry-Saint-Martin, Boiry-Sainte-Rictrude, Boisieux-Au-Mont, Boisieux-Saint-Marc, Boyelles, Ecurie, Etrun, Fampoux, Farbus, Feuchy, Ficheux, Gavrelle, Guémappe, Hénin-Sur-Cojeul, Héninel, Maroeuil, Mercatel, Monchy-Le-Preux, Mont-Saint-Eloi, Neuville-Saint-Vaast, Neuville-Vitasse, Ransart, Rivière, Roclincourt, Roex, Saint-Martin-Sur-Cojeul, Thélus, Wailly, Wancourt, Willerval.

II – LES OPERATIONS D'EQUIPEMENT PREVUES AU BP 2026

Sur les budgets annexes, hors assainissement et eau, le montant des dépenses et des recettes d'équipement du seul BP 2026 s'élève respectivement à **11,9M€** en dépenses et à **3,7M€** de ressources d'équipement (cofinancements + cessions). A ces dépenses d'équipement viendront s'ajouter les reports de 2025.

	DEPENSE	RECETTE
CITADELLE	325 000	215 000
ENCOURAGER LES ACTIVITES DE LOISIRS	1 520 000	
ILOT BERGAIGNE	730 000	2 385 117
Sous Total	2 575 000	2 600 117
FACILITER LES ECHANGES ET LA MOBILITE	1 166 000	0
MATERIEL DE RESEAU DE TRANSPORT	1 023 000	146 074
PARKINGS	982 092	0
SCHEMA VELO, GARAGES A VELOS	620 000	0
TRANSPORT DES VOYAGEURS	0	
Sous Total	3 791 092	146 074
ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET TOURISME	1 500	
BATIMENTS A VOCATION ECONOMIQUE	100 000	0
PARCS D'ACTIVITES ET RESERVES FONCIERES	4 462 924	838 615
SOUTENIR LA FORMATION ET LA RECHERCHE	12 500	0
SOUTIEN A L'ACTIVITE ECONOMIQUE AGRICOLE ET ESS	0	
Sous Total	4 576 924	838 615
OPERATIONS INTERET COMMUNAUTAIRE HABITAT	915 000	149 000
Sous Total	915 000	149 000
TOTAL TOUTES POLITIQUES PUBLIQUES	11 858 016,00	3 733 806,00

CHAPITRE 4 : PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ASSAINISSEMENT

I – LE BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET ASSAINISSEMENT DANS SES GRANDES MASSES (en M€)

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses Réelles	1,17	Recettes Réelles	6,44
Dépenses d'ordre	5,66	Recettes d'ordre	0,38
6,8	=	6,8	

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses d'équip. N	4,67	Recettes d'équip. N	0,64
Remb. Capital de la dette	1,47	Emprunt prévisionnel	0,17
Dépenses d'ordre	0,43	Recettes d'ordre	5,71
6,5	=	6,5	

Le budget primitif 2026 s'équilibre :

- En fonctionnement à **6,8M€** ;
- En investissement à **6,5M€**.

II – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement prévues au budget primitif 2026 s'élèvent à **6,4M€**. Les dépenses réelles de fonctionnement prévues au BP 2026 s'élèvent à **1,2M€**.

FONCTIONNEMENT (en M€)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Charges à caractère général	0,47	Vente de produits fabriqués, prestations de services...	6,41
Charges de personnel et frais assimilés	0,45	Subventions d'exploitations	0,00
Autres charges de gestion courante	0,01	Autres produits de gestion courante	0,02
Charges financières (intérêts dette)	0,18	Reprises sur provisions	0,01
Charges exceptionnelles	0,05		
Provisions	0,01		
TOTAL DEPENSES REELLES	1,2	TOTAL RECETTES REELLES	6,4

A. LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :

Pour 2026, les dépenses réelles de fonctionnement prévues à hauteur de **1,2M€** sont en très légère hausse par rapport au BP 2025. Les dépenses prévisionnelles en fonctionnement se répartissent majoritairement entre des charges à caractère général correspondant principalement à des dépenses pour les contrôles de conformité, les taxes foncières, les taxes hydrauliques, des intérêts de la dette et des charges de personnel.

B. LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes réelles de fonctionnement, prévues à hauteur de **6,4M€**, se répartissent principalement entre le produit de la surtaxe assainissement prévue à hauteur de **5,6M€**, et la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) prévue à hauteur de **0,4M€**. Les autres produits de gestion courante correspondent à la redevance pour frais de contrôle payés par le délégataire conformément au contrat de DSP (délégation de service public).

C. L'ÉPARGNE BRUTE PRÉVISIONNELLE

Rappel : l'épargne brute (ou CAF) correspond au solde des opérations réelles de fonctionnement, hors excédent de fonctionnement reporté de N-1 et opérations exceptionnelles.

Au budget primitif 2026, l'épargne brute prévisionnelle est de **5,3M€**, soit en hausse de +200K€ par rapport au BP 2025. Les dépenses de fonctionnement en légère hausse par rapport à celles du BP 2025, et les recettes de fonctionnement en hausse de +300K€, et en particulier celles liées à la surtaxe, expliquent la progression de l'épargne brute.

III – LES DÉPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT

INVESTISSEMENT (en M€)			
<u>DÉPENSES REELLES</u>		<u>RECETTES REELLES</u>	
Dépenses d'équip. N	4,67	Subventions d'investissement N	0,64
		Avances remboursables N (Agence de l'Eau)	0,17
Remboursement du capital de la dette	1,47	Besoin prévisionnel d'emprunt	0,17
TOTAL DÉPENSES REELLES	6,1	TOTAL RECETTES REELLES	1,0

A. LES DÉPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'équipement, sont prévues à hauteur de **4,7M€**.

L'annuité du remboursement du capital de la dette est inscrite pour un montant de **1,5M€**.

B. LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT :

Les ressources d'investissement de ce budget se répartissent entre :

- Des subventions d'équipement pour **645K€** ;
- Et des avances remboursables consenties par l'Agence de l'Eau pour **170K€**.

La section d'investissement du budget assainissement s'équilibre sans recours à l'emprunt.

CHAPITRE 5 : PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET EAU

I – LE BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET EAU DANS SES GRANDES MASSES (en M€)

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses Réelles	0,54	Recettes Réelles	2,12
Dépenses d'ordre	1,65	Recettes d'ordre	0,07
2,2		=	2,2
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses d'équip. N	2,48		
Remb. Capital de la dette	0,16	Emprunt prévisionnel	1,01
Dépenses d'ordre	0,12	Recettes d'ordre	1,70
2,7		=	2,7

Le budget primitif 2026 s'équilibre :

- En fonctionnement à **2,2M€** ;
- En investissement à **2,7M€**.

II – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET EAU

Les recettes réelles de fonctionnement prévues au budget primitif 2026 s'élèvent à **2,1M€**. Les dépenses réelles de fonctionnement prévues au BP 2026 s'élèvent à **0,5M€**.

FONCTIONNEMENT (en M€)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Charges à caractère général	0,24		
Charges de personnel et frais assimilés	0,24	Vente de produits fabriqués, prestations (dt surtaxe eau)	2,08
Charges financières (intérêts dette)	0,05		
Charges exceptionnelles	0,01	Produits exceptionnels	
TOTAL DEPENSES REELLES	0,5	TOTAL RECETTES REELLES	2,1

A. LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :

Pour 2026, les dépenses réelles en fonctionnement sont prévues à hauteur de **536K€** soit en hausse de 18% (soit 83K€). Elles se répartissent majoritairement entre des charges courantes, des dépenses de personnel et des intérêts de la dette en baisse de 4K€ (non-recours en l'emprunt sur plusieurs exercices). Les dépenses de personnel sont constantes.

B. LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes réelles de fonctionnement, prévues à hauteur de **2,1M€**, se répartissent entre des ventes de produits fabriqués et d'autres produits de gestion courante (redevance pour contrôle et redevances pour occupation du domaine public).

Parmi les ventes de produits fabriqués figurent la part surtaxe eau revenant à la CUA prévue à hauteur de **1,9M€** ainsi que les ressources liées à la location des compteurs d'eau par le délégataire pour **0,2M€**.

C. L'ÉPARGNE BRUTE PRÉVISIONNELLE

Le BP 2026 fait ressortir une épargne brute prévisionnelle de **1,6M€**, en baisse par rapport à celle constatée au BP 2025 (-987K€).

III – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET EAU

INVESTISSEMENT (en M€)			
<u>DEPENSES REELLES</u>		<u>RECETTES REELLES</u>	
Dépenses d'équip. N	2,48	Besoin prévisionnel d'emprunt	1,01
Remboursement du capital de la dette	0,16		
TOTAL DEPENSES REELLES	2,6	TOTAL RECETTES REELLES	1,0

A. LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'équipement, sont prévues à hauteur de **2,5M€**.

L'annuité du remboursement du capital de la dette a été enregistrée à **0,2M€**.

B. LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT :

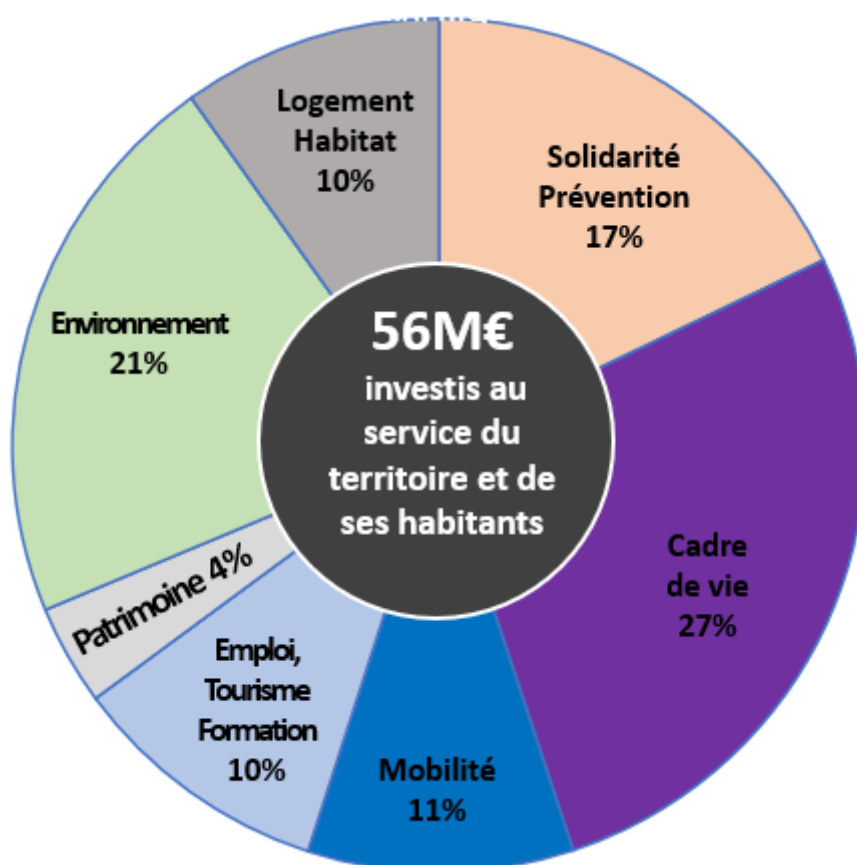
La section d'investissement du budget eau s'équilibre avec un recours à l'emprunt de **1M€**.

CHAPITRE 6 : PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGETS CONSOLIDES
- DEPENSES D'EQUIPEMENT DONT REPORTS DE N-1

en M€	DEPENSES	RECETTES
	BP 2026	BP 2026
	56,0	14,3

Le BP 2026 prévoit, tous budgets confondus, **56M€ de dépenses d'équipement** et **14,3M€ de recettes d'équipement** (subventions et cessions).

Ces dépenses d'équipement de 56M€ prévues au BP 2026 se répartissent entre les différentes politiques publiques menées par la collectivité de la manière suivante :



Les dépenses et recettes d'équipement prévus au budget primitif 2026 sont les suivantes :

FAVORISER L'EMPLOI, LE TOURISME ET LA FORMATION

5,4M€



En M€	Dépenses	Recettes
PARCS D'ACTIVITES ET RESERVES FONCIERES	4,69	1,09
SOUTIEN A L'ACTIVITE ECONOMIQUE AGRICOLE ET ESS	0,27	0,02
BATIMENTS A VOCATION ECONOMIQUE	0,23	0,00
ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET TOURISME	0,17	0,00
SOUTENIR LA FORMATION ET LA RECHERCHE	0,01	0,00

PARMI LES OPERATIONS INSCRITES AU BP 2026, FIGURENT NOTAMMENT :

- Parcs d'activités et réserves foncières : dont 2M€ pour l'aménagement de la zone de la Tourelle à Achicourt, 1.9M€ pour l'aménagement de la ZI Est ou encore 0,5M€ pour l'aménagement de la zone Actiparc ;
- Attractivité du territoire : 130K€ pour le versement d'une subvention à l'office du tourisme pour l'aménagement du bureau d'information touristique ;
- Soutien à l'activité économique : 200K€ pour les aides à la création immobilière, 40K€ pour le programme alimentaire territorial ;
- Agencement de bâtiments de formation/social : Bâtiment des 3 parallèles, Samada ;
- Formation et recherche : Adrianor.

SOUTENIR LE LOGEMENT ET L'HABITAT

5,3M€



En M€	Dépenses	Recettes
SOUTIEN A L'HABITAT PRIVE	2,69	2,00
OPERATIONS INTERET COMMUNAUTAIRE HABITAT	1,34	0,47
AIDES AU LOGEMENT LOCATIF SOCIAL	0,76	0,40
RENOUVELLEMENT URBAIN	0,31	0,33
RECONQUETE DENTS CREUSES	0,14	0,00
PLUI ET URBANISME	0,11	0,00

PARMI LES OPERATIONS INSCRITES AU BP 2026, FIGURENT NOTAMMENT :

- Les opérations d'intérêt communautaire : 600K€ pour les acquisitions foncières sur la zone Raoul Briquet, 315K€ pour l'opération Val de Scarpe II ou encore 274 K€ pour celle de Champs Bel Air 2 à Dainville ;
- La poursuite du renouvellement urbain dans le cadre des conventions ANRU : 32K€ pour la résidence St Michel, 95K€ pour la résidence Baudimont ou encore 168K€ pour la SPL au titre de l'opération 4 AS Place de Rouen ;
- Les aides au logement locatif social (ANAH, CUA) dans le cadre de la poursuite du PLH, les aides pour la rénovation énergétique ;
- Les dispositifs de soutien à l'habitat privé (ANAH, CUA) et d'aides à la rénovation énergétique des logements ;
- La reconquête des dents creuses correspondant à des opérations complexes notamment en milieu rural.

DEVELOPPER LA MOBILITE

6,0M€



En M€	Dépenses	Recettes
FACILITER LES ECHANGES ET LA MOBILITE	1,88	0,45
MATERIEL DE RESEAU DE TRANSPORT	1,02	0,15
PARKINGS	0,98	0,00
SCHEMA VELO, GARAGES A VELOS	1,32	0,08
ENCOURAGER LE COVOITURAGE	0,76	0,00

PARMI LES OPERATIONS INSCRITES AU BP 2026, FIGURENT NOTAMMENT :

- L'aménagement du pôle multimodal de la gare d'Arras (1,9M€) ;
- La continuation du schéma vélo, et d'études relatives à la mobilité ;
- La gestion des parkings avec 362K€ pour la construction du parking silo sur le secteur Bergaigne, 150K€ pour le parking de la Grand'Place ou encore 410K€ pour le renouvellement du contrôle d'accès du parking Centre Européen ;
- La poursuite du renouvellement de la flotte de bus pour le transport des voyageurs (motorisation de type gaz naturel).

AMELIORER LE CADRE DE VIE

14,6M€



En M€	Dépenses	Recettes
VOIRIE	10,48	2,19
ENCOURAGER LES ACTIVITES DE LOISIRS	2,26	0,01
ILOT BERGAIGNE	0,73	2,39
PRESERVER NOS ESPACES NATURELS	0,72	0,03
CITADELLE	0,48	0,22

PARMI LES OPERATIONS INSCRITES AU BP 2026, FIGURENT NOTAMMENT :

- Des opérations de voirie pour 10,5M€ ;
- L'aménagement de l'îlot Bergaigne pour 730K€ ;
- Encourager les activités de loisirs : 2,3M€ dont 1,5M€ pour la réfection de la toiture du centre aqualudique, 260K€ pour la création d'une piste cyclable au sein du parc Jean Jaurès ou encore 200K€ cité nature ;
- De nouveaux aménagements prévus sur le site de la Citadelle (480K€) dont 150K€ pour la maison du Bastion d'Orléans, 120 K€ de reconquête du pôle militaire ou encore 100K€ terrain Gouverneur ;
- Pour la préservation des espaces naturels, 720K€ dont 280K€ pour la réhabilitation de la gare de Boyelles, 125K€ pour le Val de Scarpe ou encore 315K€ pour le plan boisement.

PROTEGER L'ENVIRONNEMENT

11,6M€



En M€	Dépenses	Recettes
ASSAINISSEMENT	4,39	0,64
PREVENTION DES RISQUES	2,67	0,00
PRESERVATION DE LA RESSOURCE EAU	2,38	0,00
ACCELERER LA TRANSITION ECOLOGIQUE	1,10	0,00
GESTION DES EAUX PLUVIALES	0,33	0,00
MOBILITE ELECTRIQUE	0,30	0,00
SECURITE INCENDIE	0,25	0,00
FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE	0,12	0,00
SCHEMA AMENAGEMENT GESTION EAUX SAGE SCA RPE	0,09	0,09

PARMI LES OPERATIONS INSCRITES AU BP 2026, FIGURENT NOTAMMENT :

- Le programme de travaux d'assainissement consistant au renouvellement des réseaux, des collecteurs et visant à la réduction des pollutions (4,39M€) ;
- Les travaux en eau avec le renouvellement du réseau (2,38M€) ;
- Des opérations de prévention des risques pour 2,67M€ (curage de la Scarpe, cavités souterraines, poteaux et bouches d'incendie) financés en partie par la taxe GEMAPI ;
- Dans le cadre du plan climat (1,1M€), la rénovation énergétique des bâtiments se poursuit et est maintenue la contribution pour l'acquisition de vélos à assistance électrique ;
- Un budget de 300K€ est prévu pour poursuivre l'équipement du territoire en bornes électriques ;
- Une enveloppe de 120K€, est inscrite pour le versement de fonds de concours afin d'accompagner les communes dans leurs projets de rénovation énergétique.

ACCOMPAGNER LA SOLIDARITE ET RENFORCER LA PREVENTION

9,7M€



En M€	Dépenses	Recettes
PISCINES COMMUNAUTAIRES	5,87	1,64
AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	1,76	0,00
FONDS DE CONCOURS SOUTIEN AUX COMMUNES	0,59	0,00
SECURITE ET VIDEO PROTECTION	0,48	0,04
FONDS DE CONCOURS EXCEPTIONNELS, PLAN DE RELANCE	0,43	0,00
ENCOURAGER LE SPORT	0,35	0,07
AIDES AUX PERSONNES EN DIFFICULTE	0,10	0,00
MUTUALISATION, PLATEFORME SERVICES	0,06	0,00
ACTIONS POUR LA SANTE	0,04	0,00
CIMETIERES CREMATORIUM	0,02	0,00

PARMI LES OPERATIONS INSCRITES AU BP 2026, FIGURENT NOTAMMENT :

- La gestion des piscines communautaires (5,87M€), et notamment la restructuration de la piscine François Ménard d'Achicourt pour un montant de 5,1M€ ;
- Les fonds de concours à destination des communes, qu'ils relèvent du cadre classique ou exceptionnel pour un total de 1M€ ;
- La réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage de Beaurains pour un montant de 1,7M€ ;
- La rénovation énergétique des salles de sport (350K€) dont la salle Verlaine (130K€) ;
- La poursuite de l'installation de la vidéoprotection (475K€).

PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE

3,4M€



En M€

	Dépenses	Recettes
MATERIEL, MOBILIER	1,84	0,00
BATIMENTS COMMUNAUTAIRES	1,52	0,09
GESTION COURANTE	0,07	0,04

PARMI LES OPERATIONS INSCRITES AU BP 2026, FIGURENT NOTAMMENT :

- Le renouvellement de matériels informatiques et de bureautique ;
- Divers aménagements des locaux administratifs dont l'Arsenal ;
- L'acquisition de véhicules de services.